Bon de Réception

Quai : QUAI 49

N° de Réception : FLOP 537 DR6

Activité : LIDL

Date de Réception : 210926

Code fournisseur :

Référence : VLP 21092693

Infos complémentaires à renseigner :

Info transporteur	
N° CMR:	370
Type de camion :	Fourgon (Tautliner)
Immat tracteur :	DS.268.ED
Immat remorque :	DL.496.CJ
N° de plomb :	FR.115097
Cable de TIR :	(Oui) Non

Type de palettes	Quantité
Palette Bois Europe	
Palette Bois 1/2 Europe	
Palette bleu CHEP	
Palette bleu 1/2 CHEP	
Palette Rouge LPR	
Palette Rouge 1/2 LPR	
Palette Plastique	
Palette 1/2 plastique	

Commentaires :

Opérateur	NOM
Du déchargement :	
De la réception :	21690

En cas de litige, merci d'appeler la responsable de dossier

Date Expédition	N° plomb avec FR	N° CMR	N° DR	N° de semaine retournée	Type retour	Sélection du camion à afficher	NB SUPPORT TOTAL
21/09/2026	FR115097	370	DR06	37	NFU	Camion 03	55

ACTUALISER LE TABLEAU | EFFACER LES DONNEES | ENVOI ID | ENVOI VLP

					Total :	22	2	20	3	0	2	5	1	0	0	0	0
Date Expédition	N° plomb	Tr	N° CMR	N° DR	Semaine retournée	N° magasin	EP Bois	EP CHEP	EP LPR	EP Plastique	Dussel Bois	Dussel Chep	Dussel LPR	Dussel Plastique	1/4 Palette Plastique	Autres EP	Autres Dussel	Commentaires
21/09/2026	FR115097	370		DR06	37 - NFU	6	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	37 - NFU	467	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	601	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	603	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	1082	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	1301	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	1364	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	1852	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	37 - NFU	1874	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2401	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2623	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2675	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2683	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2694	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	2870	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3147	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3153	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3155	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3156	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	37 - NFU	3237	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3244	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3249	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3393	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3408	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3624	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3752	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3905	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	3930	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	4085	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	37 - NFU	4374	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	4393	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
21/09/2026	FR115097	370		DR06	38 - NFU	4424	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Observations :

Signature RDL Expédition LIDL	Signature Transporteur / Chauffeur	Date et Signature Destinataire
LIDL – Entrepôt DR06 Service Expédion 7 bis Rue de Meaux 60810 BARBERY Tél. 03.44.63.69.70		Le ___ /___ /_____

Feuille de route

WA F2

22.09.2026

Feuille de route n° : LIDL

Expéditeur: BARBERY, Rue Meaux 7 bis, Barbery 60810

21.09.2026

Tournée 370 Porte Transporteur/Camion: AM Speed

Exter sec - 1726513|DS-268-ED-LOG

Supermarché	Heure	Contrôle par chauffeur					Surgelé (-18°C ou plus froid)		Frais (-2°C à +2°C)			FL (+11°C à +17°C)		Sec							Total	Etat de Livraison		Contrôle par chauffeur					Contrôle Quantité SPM	Heure Livraison SPM	Temp. OK Sign Mag(2)
Numéro	Livraison	N° TKT																						EP	DD	Rolls	1/4	TKT			
Lieu		Surg.	BO	Frais	VV		Surg	BO	Fr	AF	VV	FL	Fle	Dt	Blc	AS	NF	Tr	Ma	Autre		Reliquat (3)	Avance (4)	1,00	0,50	1,00	0,25	1,00			
Quais																								Gerbé							
72	07:59					EP											55				55			22							
CENTRALISATEUR VLP						DD																		CENTRALISATEUR NF AZZEDINE 5H50 PLOMB FR115097							
						Rolls																									
						1/4																									

Arrivée	Surg/BO	Frais/VV	FL
Départ			

Valeurs approximatives:

Heure de charg. 07:00

Durée 02:19

Poids 0,00

Kilomètres 0,00

Aperçu ADR: LQ 0 0.00 Points

LQ 0-28 0.00 Kg

Remarques:

Gerbé	Total	EP	DD	Roll	1/4	TKT
22	55	55				

(1) Signature du transporteur

Signature de l'Expédition

LIDL – Entrepôt DR06
Service Expédion
7 bis Rue de Meaux
60810 BARBERY
Tél. 03.44.63.69.70

Supermarchés Destinataires :

72 Rte de Montereau 100, 77000, Vaux-le-Pénil

Vous dérogerez aux heures de livraison magasin indiquées si le respect de la législation concernant les temps de conduite impose une coupure au chauffeur
(1) Les quantités indiquées sur ce document ont été chargées par le chauffeur qui s´est assuré que le chargement est conforme aux règles de sécurité du transport.La marchandise est transportée sous température conforme.
(2) Le magasin a reçu la quantité indiquée. La température des marchandises a été contrôlée à réception. En cas de litige lors de la livraison, indiquez les réserves nécessaires et prévenir immédiatement le Service Expédition
(3) Reliquat : Palettes Livrées & Facturées sur une date antérieure (J-1)
(4) Avance : Palettes Livrées & Facturées sur une date postérieure (J+1)

TELEMATIQUE OUI / NON

BADGE OUI / NON

LOGGER N ° _____

Lettre de voiture électronique
Dashdoc 01a0a070-b79d-73d9-9fec-7a7625052793

Toutes les heures sont dans le fuseau horaire Europe/Paris

LETTRE DE VOITURE NATIONALE

N° 45915581

Date de création **14/09/2026**

À défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité par le contrat type concernant le transport.

TRANSPORTEUR

SGC

IMPASSE DU BUISSON, 45700 PANNES, FR

+33611368299

FR88840698799

transports.stefanski@gmail.com

SGC TRANSPORT

CONDUCTEURS

Jean Baptiste Lory

IMMATRICULATIONS

Véhicules moteurs

FF135WP

(Semi)-Remorques

FT084QF

DONNEUR D'ORDRE

MARTIAL TRANSPORTS

RUE GEORGES POMPIDOU ZAC LA RAGEE, 71410 SANVIGNES LES MINES, FR

Réf : **278607;VLP_210926089**

MARCHANDISES

Quantité	Conditionnement	Unités	Nature de la marchandise	Informations complémentaires
33	MARCHANDISES GENERALES	• Poids : 10000 kg • Longueur : 13 mètres	Marchandises Générales	lot complet détail BL

☐ Transport à température dirigée

Documents annexés :

DOCUMENT DE SUIVI

CHARGEMENT

LIDL MONTCHANIN

1 rue Eugène Herzog, 71210 MONTCHANIN, FR

Réf : **601903**

Créneau convenu le : 18/09/2026, entre 00:00 et 00:00.

Date et heure d'arrivée : 18 sept. 2026 06:00

Date et heure de départ : 18 sept. 2026 09:19

Conducteur :Jean Baptiste Lory

Expéditeur :loic

DÉCHARGEMENT

BERT

45 ROUTES DE MAINCY, 77000 VAUX-LE-PENIL, FR

Créneau convenu le : 21/09/2026, entre 07:00 et 07:00.

Date et heure d'arrivée : 21 sept. 2026 06:36

Date et heure de départ : 21 sept. 2026 07:57

Conducteur :Jean Baptiste Lory

Destinataire :bert

RÉSERVES

CHARGEMENT

DÉCHARGEMENT

EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

La responsabilité du transporteur est limitée pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie de la marchandise.

Envois inférieurs à 3 T (sans contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 mars 2017

L'indemnité ne peut excéder la somme de 33 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi sans pouvoir dépasser 1000 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur.
Par colis, il faut entendre un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets, quels qu'en soient le poids, les dimensions et le volume constituant une charge unitaire lors de la remise au transporteur (ex. : carton, caisse, conteneur, fardeau, roll, palette cerclée ou filmée par le donneur d'ordre, etc.) même si le contenu en est détaillé dans le document de transport.

Envois de 3 T et + (sans contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 mars 2017

L'indemnité ne peut excéder 20 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées, ni par envoi une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi en tonnes par 3200 €.

Transports spécialisés

Les conditions d'indemnisation pour pertes et avaries sont fixées par les **contrats-types** s'y rapportant et approuvés par Décrets.
Dans tous les cas, le donneur d'ordre a la faculté de faire soit déclaration de valeur qui a pour effet de substituer le montant de cette déclaration au plafond des indemnités fixées, soit un ordre d'assurance moyennant la perception d'un supplément de prix.
En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait du transporteur, celui-ci est tenu de verser une indemnité qui ne peut excéder le prix du transport. (droits, taxes et frais divers exclus).
Le donneur d'ordre a la faculté de faire une déclaration d'intérêt spécial à la livraison qui a pour effet de substituer le montant de cette déclaration au plafond de l'indemnité fixée à l'alinéa ci-dessus.
L'expéditeur supportera seul les conséquences résultant notamment d'une absence, insuffisance ou inexactitude de déclaration relative aux objets remis, d'une absence ou insuffisance d'emballage.
Tous litiges nés de l'exécution du contrat de transport seraient de la compétence exclusive des Tribunaux du Siège Social du Transporteur même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

- Lorsque le montant de la T.V.A. n'est pas indiqué, le présent récépissé ne peut être utilisé pour l'application des dispositions de la loi N° 65.10 du 6-1-1996.
- RÉCÉPISSÉ : valant facture en cas de paiement comptant.
- EN CAS DE CONTRE REMBOURSEMENT : CHÈQUE A L'ORDRE DE L'EXPÉDITEUR.